



MIVILUDES



Dérives sectaires en santé : la MIVILUDES et le CNOM agissent ensemble pour mieux informer les médecins et améliorer la prise en charge des patients victimes

Communiqué de presse 23 Septembre 2015

L'engouement du public pour des pratiques thérapeutiques alternatives, non validées scientifiquement, et l'essor des formations délivrant des diplômes non reconnus par l'Etat à des personnes abusant de la fragilité des patients peuvent exposer ces derniers aux risques de dérives sectaires. Parallèlement à la santé, la recherche de bien-être et de développement personnel peuvent présenter les mêmes dangers.

Serge Blisko, Président de la Mission Interministérielle de Vigilance et de Lutte contre les Dérives Sectaires (MIVILUDES) et le Docteur Patrick Bouet, Président du conseil national de l'Ordre des médecins vont signer vendredi 25 septembre une convention de partenariat. Il s'agit de la deuxième convention que la MIVILUDES signe avec une organisation de professionnels de santé. Elle témoigne de l'engagement des deux institutions en faveur du développement de la vigilance sur les dérives sectaires en santé, et de leur engagement à veiller à l'information des professionnels de santé et à la qualité de la prise en charge médicale des patients, notamment lorsque ceux-ci s'interrogent sur un parcours de soins, à savoir le choix d'un thérapeute ou d'un traitement « complémentaire ».

Deux axes prioritaires ont été définis :

- l'échange d'informations portant sur les signalements de situations à risque, complété par l'apport d'expertise de la MIVILUDES et la transmission des sanctions ordinaires lorsqu'elles sont en lien avec des dérives thérapeutiques à caractère sectaire ;
- la conduite d'une réflexion commune afin d'élaborer des messages d'informations et des fiches pratiques, visant à informer les médecins et surtout à les alerter quant à l'utilisation de méthodes insuffisamment éprouvées pouvant exposer à un risque de dérives sectaires.

A propos de la MIVILUDES

La mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES), service du Premier ministre, a pour mission d'observer et d'analyser le phénomène sectaire, de coordonner l'action préventive et répressive des pouvoirs publics à l'encontre des dérives sectaires, et d'informer le public sur les risques et les dangers auxquels il est exposé.

A propos du CNOM

Organisme de droit privé chargé d'une mission de service public, l'Ordre des médecins est chargé, par la loi, de veiller au maintien des principes de moralité, de probité, de compétence et de dévouement indispensables à l'exercice de la médecine et au respect, par tous les médecins, des principes du code de déontologie médicale (prévu à l'article L.4127-1 du code de la santé publique). L'Ordre des médecins est garant de la qualité des soins offerts à la population.

En savoir plus sur les dérives sectaires en santé : consultez [le guide et les fiches pratiques](#) élaborées par la MIVILUDES (www.derives-sectes.gouv.fr) et la page dédiée sur le [site Internet du](#) Conseil national de l'Ordre des médecins (<http://www.conseil-national.medecin.fr/derives-sectaires-1256/>).

Contacts presse :

MIVILUDES : Audrey KEYSERS - Conseillère chargée de la communication et des relations avec les élus.

Tel : 01 42 75 76 34 - audrey.keyzers@pm.gouv.fr

CNOM : Acchiardi Evelyne – chargée de communication - 01 53 89 32 80 - acchiardi.evelyne@cn.medecin.fr